CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. 1 Objet

1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après « **CGV** ») s'appliquent à toute commande de produits adressée par un client exerçant dans le cadre de son activité professionnelle (ci-après « **Client** ») à KAPPA France. Les CGV peuvent être complétées, précisées ou amendées par des conditions particulières dans le cadre d'un document négocié et signé par KAPPA France et le Client (ci-après « **Conditions Particulières** »). Tout autre document ou conditions, notamment conditions générales d'achat, émanant du Client ne sera pas opposable aux parties sauf avec leur accord préalable, spécifique et écrit.

1.2 Le fait que KAPPA France ne se prévale pas à un moment quelconque de l'un de ses droits reconnus par les présentes ne saurait être interprété comme valant renonciation par cette dernière à se prévaloir ultérieurement du ou desdits droits. Chacune des stipulations des CGV s'appliquera dans toute la mesure autorisée par la loi et la nullité en tout ou partie d'une clause serait sans influence sur le reste de cette clause et l'ensemble des CGV.

Art. 2 Ouverture d'un compte client

Toute commande implique au préalable l'ouverture d'un compte client validée par KAPPA France pour laquelle le Client doit communiquer à KAPPA France les informations suivantes :

- Remplir le formulaire d'ouverture de compte et cocher la case « avoir pris connaissance et accepter sans réserve, les présentes conditions générales de vente »
- Joindre le formulaire de livraison dûment rempli
- Joindre un RIB + KBIS
- Les coordonnées de la plateforme de dématérialisation partenaire à laquelle il est raccordé ainsi que tout identifiant de routage nécessaire à la transmission de facture électronique, s'il est établi en France
- Toute autre information ou garantie raisonnablement demandée par KAPPA France

Toute Condition Particulière devra faire l'objet d'un accord écrit et signé par la Direction de la Société KAPPA France.

Art.3 Caractéristiques et disponibilité des produits

Le Client peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance, en s'informant auprès de KAPPA France des caractéristiques essentielles et de la disponibilité du ou des produits qu'il désire commander. Les photographies illustrant les produits, les catalogues, prospectus, publicités et notices n'ont qu'un caractère informatif et indicatif et n'entrent pas dans le champ contractuel. KAPPA France ne saurait être responsable du caractère inadapté des Produits aux besoins propres du Client. En cas d'indisponibilité des produits commandés, KAPPA en informera le Client dans les meilleurs délais. KAPPA France se réserve le droit de modifier et de faire évoluer ses produits et ses gammes à tout moment.

Art. 4 Commande

4.1 Les commandes font l'objet d'un bon de commande ou ordre similaire émis par tout moyen par le Client, précisant les références des produits commandés, la quantité et toute autre information utile. Les contrats de vente ne sont valablement formés qu'après confirmation écrite ou début d'exécution par KAPPA France, et qu'après encaissement de tout éventuel acompte convenu entre les parties. Toute modification formulée par KAPPA France à l'occasion de sa confirmation de la commande, sera réputée acceptée à défaut de contestation écrite du Client dans le délai de cinq (5) jours à compter de la date de sa communication. Aucune commande ou contrat ne peut être annulé et/ou cédé sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable, spécifique et écrit de KAPPA France.

4.2 Toute modification demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit 15 jours minimum, avant l'expédition des produits, et est soumise à l'acceptation écrite de KAPPA France.

4.3 KAPPA France se réserve la faculté de refuser ou suspendre toute commande d'un Client en cas de (i) litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou en cours de traitement, (ii) en cas d'adresse de livraison non conforme, (iii) caractère anormal de la commande, notamment en cas de commande pour des quantités et/ou des montants inhabituels, et/ou (iv) toute autre difficulté relative à la commande ou aux relations avec le Client.

Art. 5 Prix

Sauf indication contraire aux Conditions Particulières, le prix applicable est celui du tarif KAPPA France en vigueur au jour de la livraison. Les prix s'entendent en euros, hors taxes et hors frais de transport.

Art. 6 Expéditions

6.1 Les modalités

6.1.1 Frais de port pour les livraisons en France métropolitaine :

Commande jusqu'à 150 € HT: 16€ H.T.

Commande au-delà de 150 € HT : Franco

Seule la différence entre l'express et le normal sera prise en charge par le client dans le cas de commande donnant lieu au franco de port.

Pour toute commande demandée en express (24h à 48h selon les départements), 16€ HT de frais de port, dans la limite de 10kgs de marchandise, avec une majoration de 1€ HT pour tout kg supplémentaire seront facturés.

6.1.2 Frais de port pour les livraisons hors France métropolitaine : refacturés au réel, sauf indication contraire écrite de KAPPA France.

6. 2 Les délais

Les expéditions ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes.

Les délais d'expédition sont indiqués aussi exactement que possible mais peuvent être modifiés en fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à aucune retenue ou annulation des commandes en cours. KAPPA France n'accepte l'application d'aucune pénalité de retard.

6.3 Le transfert des risques

Nonobstant la clause de réserve de propriété, le transfert des risques au Client sur les produits vendus s'effectue à l'enlèvement des produits à partir des entrepôts des KAPPA France, quelles que soient les conditions du transport (franco, port dû, contre remboursement…). Le risque du transport est supporté en totalité par le Client, y compris le chargement des produits au départ des entrepôts de KAPPA France. La responsabilité de KAPPA France ne peut en aucun cas être mise en œuvre pour des faits en cours de transport, notamment destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur. Le Client doit souscrire une assurance couvrant tous dommages aux produits ou causés par les produits, dès le transfert des risques jusqu'au complet paiement de leur prix. Le Client devra, sur simple demande de KAPPA France, lui adresser toute attestation d'assurance en justifiant.

Art. 7 Modalités de livraison

Sauf indication contraire aux Conditions Particulières, les livraisons sont effectuées du lundi au vendredi, de 8h à 17h. Il appartient au Client de tenir informé le transporteur et le service client KAPPA de toute information de livraison à prendre en compte. Toute information non transmise au minimum10 jours avant l'expédition et entraînant des refus de réception ou une impossibilité de livraison, entraine la refacturation au Client de tous les frais occasionnés, notamment logistiques et de transport.

Art. 8 Réception

La conformité des produits (notamment état, absence de vice apparent, quantité) doit être impérativement vérifiée par le Client lors de leur réception, en présence le cas échéant du transporteur. Toute réserve ou contestation relative à d'éventuels manquants ou avaries doit être portée sur le bon de livraison et confirmée au transporteur dans les conditions de l'article L.133-3 du Code de commerce, ainsi qu'à KAPPA France, par LRAR adressée dans les trois (3) jours suivant la livraison des produits. A défaut, les produits seront réputés conformes et la responsabilité de KAPPA France ne pourra être engagée à ce titre. Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés, notamment tout échantillonnage demandé par KAPPA France. Il s'engage à laisser à KAPPA France toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices. En cas de non-conformité avérée et constatée par KAPPA France celle-ci procède à ses frais à un remplacement du produit non conforme selon ses stocks disponibles. En cas d'impossibilité de remplacer le produit défectueux, KAPPA France accordera un avoir.

Art. 9 Retours des produits

Aucun retour ne pourra être effectué sans accord spécifique préalable et écrit de KAPPA France. Pour tout retour, le Client doit respecter les conditions suivantes : (i) Produit neuf (ii) Référence textile pliée sous blister d'origine, (iii) Référence chaussure dans la boîte correspondante, (iv) Référence sans étiquette prix client (sur la boîte ou étiquette textile) (le code barre Kappa devra être visible et lisible), sans anti-vol, non défectueuse. Seuls les produits neufs défectueux déclarés dans un délai de 6 mois à compter de leur date de réception en magasin pourront être pris en charge par notre service.

Si les produits ont été vendus, ils bénéficient de la garantie légale de conformité d'une durée de deux (2) ans à compter de leur délivrance, conformément aux dispositions des articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation Tout retour de produits s'effectue accompagné du formulaire de retour dûment complété. Les retours sont à effectuer à l'adresse qui sera communiquée.

En cas de non-respect, outre la facturation des frais de traitements ci-dessous, KAPPA France se réserve le droit de refuser les produits retournés ; les frais de retour au Client seront alors à la charge du Client.

- Mise en boîte : 1,30€ /pièce

- Mise sous blister : 0,60 € /pièce
- Ré-étiquetage : 0,30 € /pièce
- Opération spécifique (tri des défectueux, contrôle de la marchandise…) : 27€/heure

Le retour des produits ne suspend pas leur paiement par le Client, et ce tant qu'un avoir comptable n'a pas été émis par KAPPA France.

Art. 10 Facturation et paiement

10.1 Modalités de facturation :

Toutes les factures émises par KAPPA France au titre des présentes CGV à destination d'un Client établi en France sont émises et transmises exclusivement sous forme électronique à compter du 1er septembre 2026, aucune facture ne sera émise sous format papier ni transmise par courrier électronique ordinaire, le Client y consentant expressément. Les factures électroniques sont émises et transmises par KAPPA France via la plateforme de dématérialisation Cleartax, ci-après désignée « la Plateforme ».

Les factures électroniques sont émises par KAPPA France au format UBL.

Tout Client établi en France est tenu de disposer de la capacité technique de recevoir des factures électroniques. En cas d'impossibilité de transmission imputable au Client, KAPPA France est réputée avoir valablement émis la facture et le Client supporte seul toutes les conséquences de la non-réception.

10.2 Contestation et rejet de facture :

Le Client dispose d'un délai de sept (7) jours ouvrés à compter de la réception de la facture pour la contester en tout ou en partie. Passé ce délai, la facture est réputée irrévocablement acceptée par le Client, sans réserve, pour son montant intégral. Pour les factures électroniques, ce délai court à compter du statut « reçu » enregistré par sa plateforme.

Toute contestation doit être formulée en transmettant un message de rejet motivé mentionnant :

- le numéro et la date de la facture contestée ;
- la nature précise du motif de contestation (erreur sur la quantité, le prix, le destinataire, une mention obligatoire ou tout autre élément identifié) ;
- le montant en litige, distinctement de la fraction non contestée le cas échéant.

Pour les factures électroniques, cette contestation se fait exclusivement par voie électronique via la Plateforme. Une contestation formulée par un autre moyen que la Plateforme (courrier électronique, courrier postal, appel téléphonique) ne saurait produire les effets prévus au présent article et ne fait pas obstacle à l'exigibilité de la facture.

KAPPA France dispose d'un délai de sept (7) jours ouvrés pour répondre à la contestation, soit en émettant une facture rectificative, soit en maintenant la facture initiale avec justification. L'absence de réponse dans ce délai n'emporte pas acceptation de la contestation.

10.3 Horodatage des factures électroniques :

Les statuts de transmission générés par la Plateforme (« déposé », « mis à disposition », « reçu », « rejeté ») constituent la preuve opposable entre les parties de la date d'émission, de la date de réception et, le cas échéant, de la date de rejet de chaque facture. Ils prévalent sur tout autre mode de preuve.

10.4 Modalités de paiement : Sauf indication contraire aux Conditions Particulières, les factures sont payables en euros au siège social de KAPPA France par virement bancaire, au plus tard dans un délai de quarante-cinq (45) jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Pour les factures électroniques, la date d'émission de la facture telle qu'horodatée par la Plateforme au statut « mis à disposition » fait foi ou, à défaut d'un tel statut, au statut « reçu » enregistré par la plateforme du Client.

En cas de rejet technique par la plateforme du Client à raison d'une anomalie formelle ou d'une erreur de transmission, KAPPA France procède à une nouvelle émission dans les meilleurs délais suivant la notification du rejet. Le délai de paiement court alors à compter de la date d'émission de la facture rectifiée ou reroutée. Toutefois, si le rejet est imputable à une information erronée ou manquante communiquée par le Client, le délai de paiement est calculé à compter de la date d'émission initiale.

10.5 Retard ou défaut de paiement : En cas de retard de paiement, KAPPA France pourra suspendre toutes les commandes et livraisons en cours, sans préjudice de ses autres droits et de toute autre voie d'action. Des intérêts de retard seront appliqués et calculés sur le prix TTC facturé (frais inclus), depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le Client devra également rembourser, outre une indemnité forfaitaire de plein droit pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tous les frais occasionnés par le défaut de paiement à l'échéance et par le recouvrement des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels et d'auxiliaires de justice. Les frais pour retour d'impayés seront facturés 25€ H.T, notamment pour chaque retour de chèque ou traite. En cas de défaut de paiement 15 jours après la première présentation d'une mise en demeure restée infructueuse, KAPPA France pourra résilier les commandes correspondantes, ainsi que toutes commandes impayées qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. KAPPA France conservera alors les acomptes éventuellement versés sans préjudice de tout autre demande d'indemnisation notamment.

Le non-paiement total ou partiel d'une seule échéance emporte déchéance du terme entrainant l'exigibilité immédiate du règlement, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, de toutes les sommes dues même à terme à la date de ce manquement.

Le Client s'interdit de prendre motif d'une réclamation contre KAPPA France pour suspendre ou différer en tout ou partie le règlement d'une seule échéance. Le Client ne pourra opérer une quelconque compensation impliquant les sommes dues à KAPPA France, sauf accord exprès de cette dernière.

10.6 Exigence de garanties ou règlement : KAPPA France se réserve le droit, à tout moment, d'exiger de la part du Client toute garantie, acompte, paiement anticipé ou délai de paiement réduit, en cas de retard ou défaut de paiement, risque d'insolvabilité, ou pour tout autre motif de nature similaire. Cela peut notamment être le cas si une modification de l'entreprise du Client, de son actionnariat, ou toute opération sur son fonds de commerce risque d'avoir un effet défavorable sur le crédit du Client.

10.7 Modalités de conservation :

Les factures sont archivées par KAPPA France pendant une durée minimale de dix (10) ans à compter de la date d'émission. Les factures électroniques sont archivées par la Plateforme ou par un tiers archiveur agréé pendant une durée minimale de dix (10) ans. Le Client est également tenu d'assurer la conservation des factures électroniques reçues conformément aux dispositions légales applicables.

10.8 E-reporting :

Le Client est informé que KAPPA France est soumise, au titre des opérations qui n'entrent pas dans le champ de l'obligation de facturation électronique à une obligation de transmission périodique des données de transaction et de paiement à l'administration fiscale française, effectuée via la Plateforme.

Art. 11 Réserve de propriété

LES PRODUITS SONT VENDUS SOUS RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ JUSQU'A LEUR COMPLET PAIEMENT. A CET ÉGARD, LE PAIEMENT S'ENTEND DU RÈGLEMENT EFFECTIF SUR LE COMPTE DE KAPPA FRANCE, DU PRIX DES PRODUITS, DES FRAIS AFFÉRENTS À LA COMMANDE ET DES INTÉRÊTS.

En cas de non-paiement même partiel par le Client, KAPPA France pourra notamment revendiquer les produits non payés, les produits en stock chez le Client étant présumés être ceux impayés. Dans une telle hypothèse, le Client devra immédiatement restituer à sa charge et à ses frais, les produits impayés, à première demande de KAPPA France. KAPPA France conservera les acomptes éventuellement versés à titre de dommages intérêts, sans préjudice de toute autre réparation. Le Client ne peut en aucun cas nantir et/ou donner à gage les produits, ni consentir sur ces derniers des sûretés, avant leur complet paiement. Le Client ne pourra par ailleurs revendre les produits sous réserve de propriété que pour les besoins normaux de son activité. En cas de reprise des produits au titre de la réserve de propriété, le Client sera redevable, à titre de clause pénale d'une indemnité égale à 20 % du prix par mois de détention des produits reprises. Le montant de ladite indemnité sera compensé, le cas échéant, de plein droit avec les versements déjà effectués par le Client en paiement du prix.

Art. 12 Propriété intellectuelle

Les commandes et contrats régis par les CGV n'entrainent aucun transfert de droits quels qu'ils soient au profit du Client sur les droits de propriété industrielle et intellectuelle de KAPPA France ou de ses fournisseurs et partenaires.

Le Client s'engage à ne pas changer l'étiquetage ou l'emballage des produits affichant les marques de KAPPA France, ni changer, altérer ou enlever de quelque manière que ce soit, toute référence à toute marque ou à un autre signe, attachée ou fixé sur les produits, leur emballage ou leur étiquette. Tout projet de support utilisant les marques de KAPPA France ou opération promotionnelle susceptible d'avoir une incidence sur le positionnement ou l'image des produits devra obtenir l'accord préalable écrit de Kappa France afin d'assurer la cohérence et le respect de l'image des marques et des produits.

De manière générale, le Client s'engage à ne rien faire, et à ne rien divulguer aux tiers, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de KAPPA France. Il s'engage notamment à ne pas reproduire en tout ou partie les modèles des produits de KAPPA France et à ne transmettre aucune information permettant leur reproduction. Le Client s'engage à informer immédiatement KAPPA France de toute suspicion ou acte de contrefaçon, de concurrence déloyale et de toute atteinte portée à la réputation de KAPPA

France, au droit de propriété industrielle et intellectuelle dont elle est titulaire ainsi que de toute contestation par un tiers des droits de KAPPA France.

Art. 13 Matériel publicitaire et de promotion
Tous les documents et matériels remis au Client restent la propriété exclusive de KAPPA France. Ils ne peuvent être utilisés, déplacés, cédés ou transmis qu'avec l'accord écrit préalable de KAPPA France, qui se réserve le droit de les reprendre à tout moment.

Art. 14 : Confidentialité
Tous les documents ou informations, notamment tous les descriptifs, documents et fiches produits, liste de fournisseurs ou prestataires, tarifs, proposition commerciale ou devis, concernant KAPPA France, son activité, les commandes, les produits, dont le Client aurait pu avoir communication et/ou connaissance à l'occasion de ses relations avec lui, restent la propriété pleine et entière de KAPPA France. En toutes hypothèses, le Client s'interdit de les divulguer, transmettre, montrer ou mettre à la portée de tiers de quelque manière que ce soit, et s'interdit tout autre usage que ceux strictement autorisés dans le cadre de la commande de produits. Le Client s'engage à respecter, et se porte fort du respect par ses employés et sous-traitants, le caractère strictement confidentiel de ces éléments que ce soit pendant la durée de ses relations avec KAPPA France ainsi que pendant une durée de dix (10) ans après leur cessation pendant pour quelle raison que ce soit. A première demande de KAPPA France, le Client s'engage sans délai à (a) retourner l'ensemble des documents, copies, échantillons, extraits, ainsi que tout support contenant tout ou partie des informations confidentielles, et (b) détruire ou supprimer (ou faire détruire ou supprimer) toute donnée contenant lesdites informations.

Art.15 : Garanties - Responsabilité
15.1 Les produits sont garantis contre tout vice de confection et/ou de défaut de matière. La garantie sera soumise à l'expertise préalable et à la validation de KAPPA France et sera limitée au remplacement des produits défectueux. En tout état de cause, sont exclus de toute garantie, notamment :

- Les vices apparents, c'est à dire les défauts d'aspect visibles non déclarés par le Client lors de la réception des produits ;
- Les défauts et/ou détériorations provoqués par l'usure ou vieillissement normal des produits ;
- Les défauts ou détériorations provoqués par un usage différent de celui pour lequel les produits ont été conçus, par une négligence, par un mauvais stockage, et/ou une mauvaise utilisation.

15.2 KAPPA France ne répondra pas des dommages immatériels et/ou indirects tels que notamment les manques à gagner, les préjudices financiers et/ou les préjudices commerciaux du Client ou de tout tiers. La responsabilité de KAPPA France ne pourra être engagée au-delà de la valeur des produits vendus au Client pendant six (6) mois précédant le fait générateur de responsabilité. En tout état de cause, la responsabilité de KAPPA France ne saurait en aucun cas être recherchée pour quelque cause que ce soit en cas de force majeure ou toute autre circonstance exceptionnelle et hors du contrôle de KAPPA France.

Art. 16 Responsabilité élargie du producteur
En application des articles L541-10 à L541-10-17 du Code de l'Environnement, le Numéro d'Identification Unique **Refashion** de KAPPA France est le **FR251155_11ZRDU**, et le Numéro IDU emballage **Citeo** est le **FR212105_01GICZ**.

Art. 17 Loi applicable – Tribunal compétent
17.1 Les commandes et contrats régis par les CGV, et de manière générale les relations commerciales entre KAPPA France et le Client sont exclusivement soumis au droit français. L'application de la convention sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980 (CVIM) et des dispositions en matière de conflit de lois sont exclues
17.2 Tout litige relatif aux commandes et contrats régis par les CGV, notamment leur validité, leur formation, leur exécution ou leur cessation, et/ou de manière générale aux relations commerciales entre les parties, RELEVE DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE NANTES (44000 - FRANCE), même en cas de référé, d'appel en garantie, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

A le :
Nom et Signature du client : Cachet :